

République Française
Département de la Guadeloupe
Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe

DEL-2018 – DAF-38

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 14 du mois de décembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Albert ELATRE, le Président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente Assemblée syndicale.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Maguy **CELIGNY** - M. Victor Georges **BELIA** - M. Georges **BERGINA** - M. Tony **MOUSSE** - M. Jean-Yves **RAMASSAMY** - M. Fred **SEGUIS** - M. Alain **MANIOC** - Mme Ghislaine **OPET** - M. Jean-Claude **PIOCHE** - M. Solaire **COCO** - M. Philippe **SARABUS** - M. Félix **EMMANUEL** - M. Rosan **LABIRIN** - M. Arthur **MARICEL** - M. Jean-Claude **MAËS** - M. Jocelyn **GUSTARIMAC** - M. Patrick **CORNELIE** - Mme Annette **PRESSE** - M. Jean **ANZALA** - Mme Jocelyne **BOURGUIGNON** - M. Albert **ELATRE** - M. Patrick **BOULOGNE** - M. Christian **JEAN-CHARLES** - M. Jean-Pierre **LAVAURY BOSC** - M. Yves **VERGE DEPRE** - M. Francis **BAPTISTE** - M. Anatole **BELLON** - M. Emmanuel **DUVAL** - M. Sony **DAMAS** - M. Louly **BONBON** - Mme Mariette **JEAN-LOUIS** - M. Roland **PLANTIER** - M. Jocelyn **JULIA**.

ETAIENT ABSENTS, EXCUSES OU REPRESENTES :

M. Jean-Luc **MELISSE** - M. Edouard **DELTA** - M. Fred **BABEL** - M. Blocus **CELESTIN** - Mme Marie-Luce **PENCHARD** - M. Frantz **DARLIS** - M. Thierry **ABELLI** - M. Kévin **ABSALON** - M. David **LANDRY** - M. Luc **ADEMAR** - M. Claude **EDOUARD** - M. Jocelyn **SAPOTILLE** - M. Ketty **LABUTHIE** - M. Daniel **DULAC** - M. Philippe **DEZAC** - M. Moïse **ATAM KASSIGADOU** - M. Laurent **CHERALDINI** - Mme Sandra **SAMUEL-LEFFET** - M. Alain **SEREMES DAMAL** - M. Jean-Luc **BERNARD** - M. Daniel **ZIDEE** - M. Aurélien **ABAILLE** - M. Jean-Claude **PANGA** - M. Bernard **HIRA** - M. Florise **CASSIN GERMAIN** - Mme Dany **MARCIN** - M. Aramis **ARBEAU** - M. Harry **HATCHI**.

Secrétaire de séance : M. Patrick **CORNELIE**.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Vu les articles L.2312 et L.3312-1 et L.4311-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le comité syndical,

DECLARE :

Article 1 : Que le débat d'orientations budgétaires pour la préparation du budget primitif 2019 s'est tenu conformément aux dispositions réglementaires.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le vendredi 21 décembre 2018
Président
ELATRE Albert



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION

- I. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019
- II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2018
 - A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
 - 1) Les recettes
 - 2) Les dépenses
 - B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
 - 1) Les recettes
 - 2) Les dépenses
 - C. ANALYSE FINANCIERE
- III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019
 - A. La section de fonctionnement
 - B. La section d'investissement

INTRODUCTION

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'établissement.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers syndicaux sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le budget primitif 2019 devra continuer à répondre au mieux aux préoccupations des usagers guadeloupéens, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances 2019 ainsi qu'à la situation locale.

Le syndicat doit poursuivre l'action engagée en 2018 en maintenant un contrôle strict de ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager un autofinancement suffisant pour atteindre un niveau d'investissement nécessaire au financement des différents projets.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du comité syndical, prévue au cours du mois de janvier 2019 pour le vote du budget primitif 2019.

Ce rapport donne lieu à un débat.

Après une brève présentation du projet de loi de finances pour 2019 (I), ce rapport abordera dans un premier temps, le contexte financier et budgétaire de l'année 2018 (II) puis traitera les perspectives d'avenir (III) tant en fonctionnement qu'en investissement.

I. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

- Le budget 2019 s'inscrit dans la continuité de l'action engagée par le Gouvernement depuis le commencement du quinquennat. Il poursuit trois priorités : libérer l'économie et le travail, protéger les Français, investir pour l'avenir en préparant les défis de demain et en transformant l'action publique.
-
- La loi de programmation des finances publiques (LPPF) a traduit ces priorités dans une trajectoire qui prévoit, pour les années 2018 à 2022, une réduction de la part de la dette publique dans le produit intérieur brut (PIB) de 5 points, de la dépense publique de 3 points, du déficit public de 2 points et du taux de prélèvements obligatoires de 1 point à l'horizon 2022.
- Le projet de loi de finances pour 2019 vient mettre en œuvre et confirmer ces orientations. Ainsi, en 2019, le déficit public s'élèverait à - 1,9 % du PIB en dehors de l'effet ponctuel, de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements généraux – venant dégrader temporairement le déficit de 0,9 point de PIB. Après avoir ramené le déficit public à un niveau inférieur à 3 % du PIB en 2017, permettant à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif lancée à son encontre en 2009, le Gouvernement confirme la maîtrise de notre déficit public sous ce seuil pour les années 2018 et 2019. Ainsi, le déficit public sera maintenu en deçà de 3 % du PIB pour la troisième année consécutive, situation sans précédent depuis l'an 2000.
- Le budget 2019 confirme également le net ralentissement de la dépense publique voulu par le Gouvernement. Tant en 2018 qu'en 2019, la progression en volume de l'ensemble de la dépense publique sera bien inférieure aux moyennes constatées au cours des trois mandatures précédentes.
- Le budget 2019 confirme ensuite la baisse des prélèvements obligatoires proposée par le Président de la République. Après une première baisse en 2018, passant de 45,3 à 45,0 % du PIB, le taux de prélèvements obligatoires reculerait significativement en 2019, de 0,8 point, pour atteindre 44,2 % de la richesse nationale.
- Enfin, le budget confirme la stabilisation puis la décrue de la dette publique, amorcée à partir de 2019.

II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2018

Rappel de la situation financière du syndicat au dernier compte administratif

Le compte administratif 2017 voté le 25 mai 2018 laisse apparaître, une fois les résultats repris de l'année n-1 :

- un excédent de 5 668 455,30 € à la section de fonctionnement,
- un déficit de 5 429 156,38 € à la section d'investissement,

soit un résultat de clôture excédentaire de 239 298,92 €.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Les recettes

Les recettes de fonctionnement du syndicat sont composées de :

Au chapitre 70

- La redevance de concession versée par EDF dite R1,
- La redevance d'occupation du domaine (RODP),
- La participation des pétitionnaires,

Au chapitre 73

- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE),

Au chapitre 74

- La participation de la communauté des communes de Marie-Galante,

Au chapitre 75

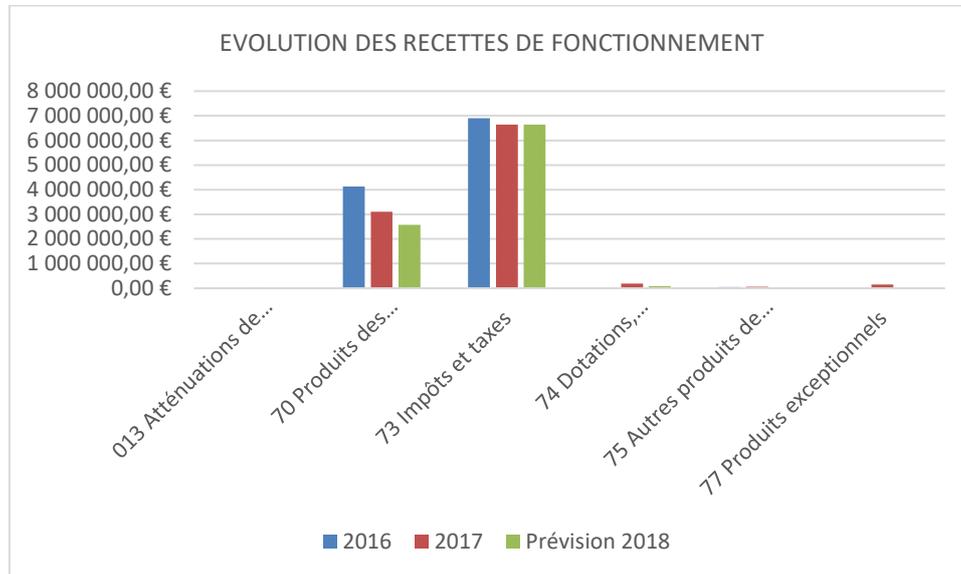
- Le revenu des immeubles,

Au chapitre 77

- Les produits exceptionnels,

| | 2016 | 2017 | Prévision 2018 |
|--|------------------------|------------------------|-----------------------|
| 013 Atténuations de charges | 295,83 € | 327,62 € | 0,00 € |
| 70 Produits des services, domaine et ventes diverses | 4 123 492,72 € | 3 105 360,73 € | 2 576 290,54 € |
| 73 Impôts et taxes | 6 902 409,49 € | 6 647 112,60 € | 6 640 474,53 € |
| 74 Dotations, subventions et participations | | 191 762,96 € | 91 584,71 € |
| 75 Autres produits de gestion courante | 45 965,03 € | 59 083,24 € | 24 868,00 € |
| 77 Produits exceptionnels | | 152 378,99 € | 8 666,54 € |
| RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | 11 072 163,07 € | 10 156 026,14 € | 9 341 884,32 € |

Les recettes de fonctionnement diminuent de 8,02 % par rapport au compte administratif 2017. Cette diminution s'explique par la baisse de la participation des pétitionnaires et de la fin du contrat de location de la cafétéria.



2) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

Au chapitre 011

- Les charges à caractère général

Au chapitre 012

- les charges de personnel

Au 06 novembre 2018, le syndicat comptait 32 agents territoriaux dont 25 titulaires et 7 non titulaires (17 femmes et 15 hommes). Tous les agents sont à temps complet et le temps de travail est de 35 H.

Concernant la répartition par catégorie, 12 agents sont de catégorie A, 7 agents de catégorie B et 13 agents de catégorie C.

Il y a eu trois recrutements :

- 1 adjoint technique pour une durée de trois mois à la direction des services techniques en avril,
- 1 technicien au service transition énergétique et ingénierie éclairage public pour une durée de 18 mois en avril,
- Et 1 adjoint technique à la direction des services techniques pour une durée d'un mois en juillet.

Le coût de la formation s'élève à 63 744.34 € et 6 399.33 € sont versés au titre de la cotisation obligatoire au CNFPT.

Au chapitre 65

- Les charges de gestion courante (indemnités des élus) restent stables
- Les subventions.

Au chapitre 66

- Les charges financières qui sont les intérêts de la dette
- Les intérêts de la ligne de trésorerie.

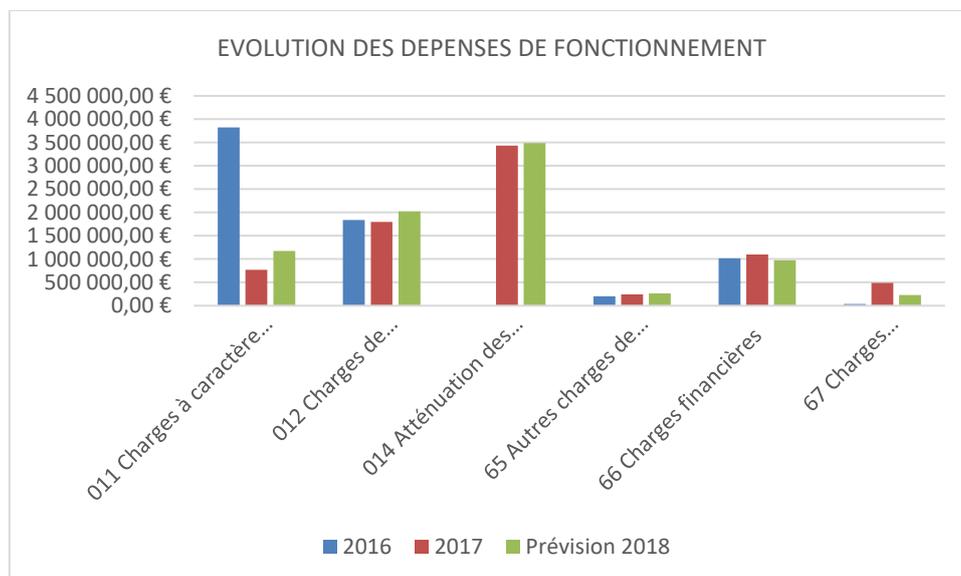
Au chapitre 67

- Les remboursements des pétitionnaires
- Les subventions exceptionnelles

| | 2016 | 2017 | Prévision 2018 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 011 Charges à caractère général | 3 821 766,14 € | 769 280,72 € | 1 173 000,00 € |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 1 836 538,86 € | 1 796 794,86 € | 2 022 291,90 € |
| 014 Atténuation des produits | | 3 435 242,82 € | 3 485 414,35 € |
| 65 Autres charges de gestion courante | 199 970,46 € | 244 656,80 € | 264 874,94 € |
| 66 Charges financières | 1 014 713,57 € | 1 101 684,64 € | 977 714,36 € |
| 67 Charges exceptionnelles | 40 538,89 € | 487 896,42 € | 231 700,00 € |
| DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT | 6 913 527,92 € | 7 835 556,26 € | 8 154 995,55 € |

A partir de l'exercice 2017, le reversement de la TCFE ne s'impute plus au chapitre 011 mais au chapitre 014 « Atténuation de produit », ce qui explique la diminution de ce chapitre.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 4,08 %. Cette augmentation est liée en partie au projet « le Sy.MEG s'engage en faveur de la maîtrise de l'énergie, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique », à l'accroissement normal de la masse salariale dû au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à la revalorisation indiciaire (la valeur du point d'indice salarial).



B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les recettes

Les recettes réelles d'investissement sont constituées de :

Au chapitre 10

- l'épargne nette
- le fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

Au chapitre 13

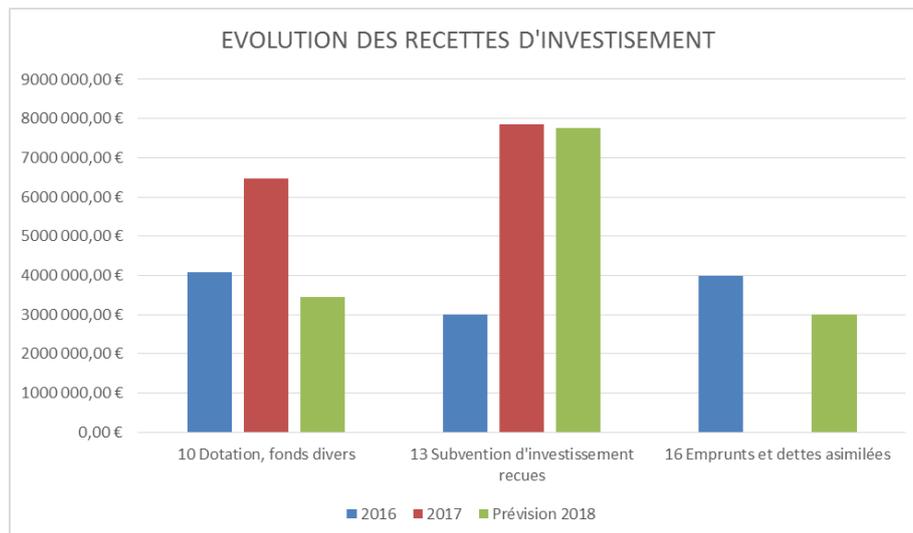
- les aides du fond d'amortissement des charges pour l'électrification rurale (FACÉ)
- la part couverte tarif (PCT)

Au chapitre 16

- l'emprunt

| | 2016 | 2017 | Prévision 2018 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| 10 Dotation, fonds divers | 4 088 055,29 € | 6 463 235,81 € | 3 459 574,69 € |
| 13 Subvention d'investissement recues | 2 995 293,49 € | 7 841 677,53 € | 7 755 152,65 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 4 000 000,00 € | 0,00 € | 3 000 000,00 € |
| RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT | 11 083 348,78 € | 14 304 913,34 € | 14 214 727,34 € |

Les recettes d'investissement sont stables par rapport au compte administratif 2017 grâce à l'emprunt en cours de mobilisation.



2) Les dépenses

Les dépenses réelles d'investissement se composent de :

Au chapitre 16

- Remboursement du capital de la dette

Au chapitre 20

- Frais d'étude hors opération
- Frais d'insertion hors opération
- Concessions et droits similaire, logiciels

Au chapitre 21

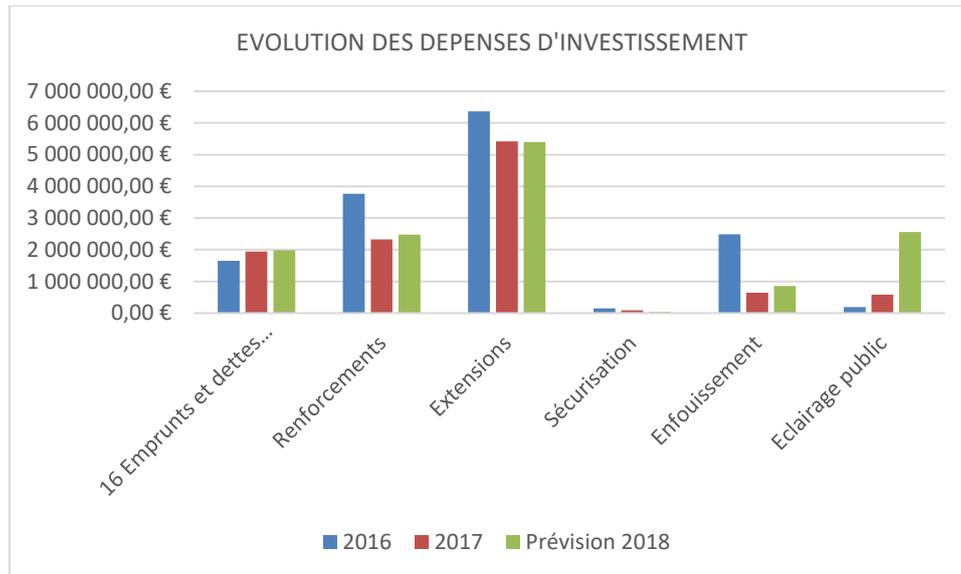
- Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- Matériel de bureau et informatique
- Mobilier

Des opérations

- 14 pour le renforcement des réseaux,
- 15 pour l'extension des réseaux électriques,
- 16 pour la sécurisation des réseaux « fils nus »,
- 17 pour l'enfouissement des réseaux,
- 18 pour l'éclairage public,
- 22 pour les actions d'énergie renouvelable.

| | 2016 | 2017 | Prévision 2018 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 1 651 841,00 € | 1 948 521,49 € | 1 982 072,40 € |
| 20 Immobilisations incorporelles | 146 037,05 € | 50 866,00 € | 59 808,28 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 67 622,38 € | 67 207,12 € | 58 981,96 € |
| 26 Participations SEM GUADELOUPE ENR | 0,00 € | 113 000,00 € | 0,00 € |
| Renforcements | 3 770 692,33 € | 2 323 281,15 € | 2 480 096,79 € |
| Extensions | 6 364 517,52 € | 5 423 679,08 € | 5 396 290,39 € |
| Sécurisation | 153 768,07 € | 89 761,18 € | 80 860,40 € |
| Enfouissement | 2 492 632,10 € | 649 165,21 € | 858 714,66 € |
| Eclairage public | 194 586,04 € | 582 638,35 € | 2 554 490,00 € |
| Enfouissement des 50 Pas | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Ancien programme étude | 0,00 € | 14 572,93 € | 0,00 € |
| Energies renouvelables | 0,00 € | 80 206,91 € | 328 060,04 € |
| DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT | 14 841 696,49 € | 11 342 899,42 € | 13 799 374,92 € |

Les dépenses d'investissement augmentent de 21,66 % par rapport au compte administratif 2017. Cette augmentation coïncide avec le projet FEDER-REGION sur la rénovation de l'éclairage public des huit communes (Anse-Bertrand, Désirade, Port-Louis, Sainte-Anne, Terre de Bas, Terre de haut, Vieux-Fort et Vieux-Habitants).



C. ANALYSE FINANCIERE

La rétrospective 2016-2018

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Dépenses totales | 21 754 | 19 179 | 21 954 |
| Recettes totales | 22 155 | 24 461 | 23 557 |
| Dépenses totales hors remboursements de dette | 19 087 | 16 128 | 18 994 |
| Recettes totales hors emprunts | 18 155 | 24 461 | 20 557 |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 6 913 | 7 836 | 8 155 |
| Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette (1) | 5 898 | 6 734 | 7 177 |
| Recettes de fonctionnement (2) | 11 072 | 10 156 | 9 342 |
| Épargne de gestion (3)=(2)-(1) | 5 174 | 3 422 | 2 165 |
| intérêts de dette (4) | 1 015 | 1 102 | 978 |
| Épargne brute (5)=(3)-(4) | 4 159 | 2 320 | 1 187 |
| Épargne nette = (5)-remboursements de dette | 2 507 | 371 | -795 |
| Dépenses réelles d'investissement | 14 841 | 11 343 | 13 799 |
| Dépenses d'investissement hors remboursements (6) | 13 189 | 9 394 | 11 817 |
| Recettes réelles d'investissement | 11 083 | 14 305 | 14 215 |
| Recettes d'investissement hors emprunts (7) | 7 083 | 14 305 | 11 215 |
| Besoin ou capacité de financement=(5)+(7)-(6) | -1 947 | 7 231 | 585 |
| Variation fonds de roulement | 401 | 5 282 | 1 603 |
| Évolution de la dette : | | | |
| emprunts | 4 000 | | 3 000 |
| remboursements du capital de la dette | 1 652 | 1 949 | 1 982 |
| Dette totale au 31/12 | 27 676 | 25 727 | 26 748 |
| Ratios : | | | |
| Épargne de gestion/ recettes de fonctionnement | 47% | 34% | 23% |
| Épargne brute/ recettes de fonctionnement | 38% | 23% | 13% |
| Annuité / recettes de fonctionnement | 24% | 30% | 32% |
| Dette au 31/12 / épargne brute | 6,65 | 11,09 | 22,53 |

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour réaliser des investissements après le remboursement de la dette. C'est l'autofinancement.

La variation du fond de roulement permet de couvrir le décalage entre les encaissements et les décaissements.

La structure du capital est semblable aux années précédentes avec 7 emprunts à taux fixe.

La capacité de désendettement du syndicat est de 23 ans.

La durée de vie moyenne des prêts est de 12,33 ans. Gage d'une gestion rigoureuse en matière d'amortissement, le syndicat privilégie des profils linéaires permettant de rembourser rapidement et de maintenir une capacité d'investissement.

En conclusion, le syndicat a des marges de manœuvres de plus en plus ténues, du fait d'un taux d'endettement non négligeable et d'une épargne nette en diminution.

Notons que le syndicat a bénéficié d'une ligne de trésorerie, mobilisée pour 2 millions d'euros au 16 novembre 2018. Ce dispositif a permis d'anticiper l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) des travaux réalisés en 2016, perçu en 2018.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2019

Compte tenu des données financières indiquées précédemment, les prévisions budgétaires 2018 seront reconduites en 2019 dans le même ordre de grandeur.

A. La section de fonctionnement

Cette année encore le syndicat à la volonté de maîtriser **les dépenses de fonctionnement**, de rechercher des recettes nouvelles et d'optimiser son organisation.

Cela se traduit par les orientations suivantes :

Les charges de personnel

Toujours dans le cadre d'un budget contraint, les perspectives d'évolution de la masse salariale et donc des effectifs sont de fait limitées, engageant la collectivité à maîtriser le montant des dépenses de personnel.

En 2019, les effectifs ont donc vocation à rester stables. Les dépenses de personnel seront de nouveau contenues grâce à une attention constante portée sur les leviers d'optimisation et aux réorganisations menées dans les différents services. L'accent a été mis en 2018 sur les redéploiements de compétences, la mobilité interne et la dématérialisation.

Il est donc proposé pour 2019 d'inscrire 2 100 000 € pour les charges de personnel. Cette sensible augmentation repose sur les facteurs suivants :

- Effet du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrière des agents (lié à l'ancienneté avec les avancements d'échelons et lié à la professionnalisation et la technicité avec des avancements de grade et la promotion interne),
- Mise en place effective du RIFSEEP votée lors du comité syndical du 25 mai 2018 pour toutes les catégories statutaires A, B et C.

Les charges à caractère général

Même si la gestion rigoureuse du syndicat permet de maîtriser les dépenses liées à l'administration générale, les charges de fonctionnement connaîtront un accroissement normal correspondant aux facteurs externes (inflation, prix du carburant, indexation des prix). Le budget prévisionnel est d'environ 900 000 € dont le budget communication. Le budget communication envisagé en 2019 est de 300 000 €.

La communication regroupe la conception et l'impression de supports de communication (plaquettes, stand) en vue de participer à des événements de promotions.

L'organisation du concours Ecoloustics vise à promouvoir les énergies renouvelables.

La communication concerne aussi le recours aux médias (presse, internet) pour des actions ciblées.

Les autres charges de gestion courante (subventions, participations et indemnités versées aux élus) demeurent stables soit une prévision budgétaire de 290 000 €.

Les frais financiers s'élèveront en 2019 à 868 201 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent de la taxe de l'électricité, des redevances R1 et la participation des pétitionnaires et devraient être de l'ordre de 9 000 K€.

Des recettes nouvelles seront inscrites au budget primitif 2019 pour financer certaines opérations de communication (ADEME, REGION...)

B. La section d'investissement

Les prévisions pour les dépenses 2019 :

Le nombre de dossiers de raccordements et extensions de réseau à traiter est évalué de la sorte :

- Etudes : stable par rapport à 2018, soit 500 études à réaliser,
- Travaux : En légère augmentation (environ +10%) par rapport à 2018, soit 700 opérations de travaux à effectuer.

Les opérations d'amélioration, de structuration et de sécurisation du réseau de distribution seront poursuivies. Les sommes affectées à ces travaux s'élèvent à 3 670 000 € et sont réparties comme suit :

- Renforcement du réseau électrique : 2,8 M€
- Sécurisation et remplacement des lignes aériennes nues : 0,17 M€
- Extension de réseau : 0,7 M€

Les champs d'action de la mission de contrôle de la concession effectuée annuellement a été étendu à l'analyse et la mise à jour des données cartographiques afin d'améliorer la fiabilité des analyses sur la maille des quartiers communes par communes.

Dans le cadre des opérations d'enfouissement de réseaux coordonnés, menés sur l'ensemble du département, l'objectif prioritaire est d'achever les opérations en cours pour lesquelles le syndicat a des difficultés avec les opérateurs numériques (Orange et WSG Le câble). Des actions ont été engagées vis-à-vis de ces opérateurs pour permettre une dépose complète.

Les derniers chantiers d'enfouissement tels que RHI Chalder à Baie-Mahault, Capesterre Belle-Eau, Petit Canal tranches 1 & 2, Vieux-Fort ou Vieux-Habitants sont livrés ou en cours de travaux.

Les communes ayant sollicité l'intervention du Sy.MEG pour des opérations d'enfouissement dont les projets techniques (hors réseaux secs) sont achevés ou en cours d'achèvement sont les suivantes :

- Bouillante
- Petit Bourg
- Deshaies
- Vieux-Habitants
- Le Lamentin
- Le Gosier
- Terre-de-Haut
- Baie-Mahault
- Goyave
- Morne-À-L'eau

Le montant total de ces demandes s'élève à 4,2 M€.

Il conviendra donc d'établir un plan de financement pluriannuel avec chaque commune en intégrant une participation du syndicat qui ne pourra excéder au total la dotation FACE (environ 350 000€) et la participation arrêtée dans la convention établie conformément à l'Article 8 du Cahier des charges de concession (375 000€ par an).

Le Sy.MEG exerçant la compétence optionnelle « Eclairage public » pour les communes de l'Anse-Bertrand, La Désirade, Port-Louis, Sainte-Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Vieux-Fort et Vieux-Habitants, les dossiers remis dans le cadre de l'appel à projet Région/FEDER pour la rénovation des installations d'éclairage public ont été retenus.

Le coût global (pour les 8 communes) de cette opération est de 12 M€.

Les travaux devant être réalisés sur une période de 18 mois ; en 2019, ce sont un peu plus des 2/3 du budget global qui seront mobilisés.

Les recettes varient en fonction des investissements réalisés les années précédentes. Toutefois, celles-ci devraient approcher les montants suivants :

- FCTVA : 1 646 000 €
- FACE : 2 808 000 €
- PCT : 1 300 000 €
- Article 8 : 476 467 €

En conclusion

Lors de l'élaboration du budget primitif 2019, il s'agira de jouer sur plusieurs leviers : recherches d'économies et de financements supplémentaires.

Afin de dégager une marge de manœuvre en 2021-2022, l'augmentation de la contribution des communes dès 2020, via la TCFE notamment, serait une alternative à envisager.